

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LEUR GRACE

Il faut, paraît-il, — ce sont les pires ennemis de la République qui l'affirment, — que le président Loubet fasse remise de leur peine aux conspirateurs qu'a condamnés la Haute-Cour.

L'occasion est propice de la venue du tzar, pour rendre à leur cher complot ceux qui préméditèrent un coup d'Etat militaire, et dont les desseins n'échouèrent que par la veulerie de leurs complices.

Pourquoi ? Chacun l'ignore, on n'ouvrira pas les prisons, quelle nécessité a-t-il d'ouvrir les frontières ? La France sera-t-elle plus heureuse quand elle possèdera à nouveau le grotesque saltimbanque du Fort-Chabrol, ou le Déroulède des pissotières ? Poser la question c'est la résoudre.

On pourrait tout aussi bien faire revenir et Victor et d'Orléans, qui malgré leur sang mêlé, ont la prétention d'être aussi français que nous.

Mais les nationalistes ne pensent pas à ces exilés. Leur esprit ne prend pas autant de recul. Ils ne se souviennent que de Déroulède, de Marcel Habert, de Guérin, de Lur-Saluces et d'André Buffet. Ils veulent qu'on leur rende ces héros de vaudeville, en qui repose leur espoir des prochains chambardements. *Le Gaulois* les réclame, Cassagnac les exige, Drumont vaticane et Rochefort fait sous lui. Comment refuser à des gens qui sollicitent si convenablement ?

Car c'est là le grand comique de l'aventure.

Ces journalistes ayant appris par des indiscrétions, que le président du Conseil avait décidé d'élargir les condamnés de janvier 1900, ils se sont empressés de réclamer haut cette mesure de clémence, de manière à paraître l'arracher au pouvoir.

Mais ils le font avec toute la maladresse dont ils sont capables — et ils sont très capables en cette matière, nous l'avons vu depuis trente ans.

Au lieu de faire valoir des raisons de sentiments, qui seraient les seules bonnes, ils tentent d'opposer la grâce présidentielle à l'arrêt de la Haute-Cour. En grâçant, le Président réparerait l'injustice, ils disent même, l'illégalité et l'iniquité du Sénat.

Cela est peut-être très fort, mais il n'est pas douteux que cela est très sot.

Car, si la grâce n'était pas décidée, de tels commentaires seraient de nature à la faire remettre aux calendes grecques, et l'on peut se demander ce qu'y gagneraient les exilés, d'abord, les journalistes d'opposition ensuite.

Pour nous, qui estimons que nul crime n'est plus grand que celui tenté par la force armée contre la République, nous ne sommes pas plus partisans de la clémence envers des coupables non-repentants, que nous ne le fûmes de l'amnistie, qui soustrayait à la punition des coquins avérés.

Nous nous résignerons à l'une, comme nous nous sommes résignés à l'autre, mais notre préférence serait qu'on prolongeât encore un peu la peine très douce qui est infligée à des gens qui l'ont méritée, et qu'on ne restituât pas au pays des éléments

de trouble, au moment même où le pays se prépare aux élections.

En outre, nous ne croyons pas que ces grâces, suivant de si près le châtement, produisent un bon effet moral. Le peuple, qui est simpliste, se dira forcément que si l'on grâcie sitôt, c'est qu'on n'avait pas eu raison de condamner.

La clémence envers des coupables prêts à recommencer est de la faiblesse et de la duperie ; c'est même parfois une véritable méconnaissance des intérêts de la patrie, qui a besoin, avant tout, de calme et de sécurité.

EN CHINE

L'interdiction d'importer des armes

Les ministres ont examiné, au cours de leur dernière réunion, l'édit qui défend l'importation des armes. Ils n'en sont pas absolument satisfaits, et le trouvent évasif. L'explication en est d'ailleurs simple : les Chinois ne peuvent pas manquer de mettre à profit la hâte malencontreuse qu'ont la plupart des ministres d'en finir, alors qu'ils les savent convaincus, en majorité, que cette interdiction est une faute et doit rester lettre morte, si l'on veut que la Chine puisse maintenir son autorité dans ses propres limites.

L'édit dit que les marchands, dans les ports ouverts, ont constamment importé des armes, bien que ce fût contraire à la loi.

« A la suite des désordres qui se sont produits, il est nécessaire d'interdire leur importation. Nous ordonnons donc à tous vice-rois, gouverneurs et tao-taïs, de prohiber, pour deux ans, l'importation d'armes et des objets servant à leur fabrication. »

Les ministres sont tombés d'accord pour s'annexer au protocole que la phrase citée textuellement. Ils ont, en même temps, écrit aux envoyés chinois pour leur dire que les ministres interprètent la prohibition comme portant aussi bien sur l'importation par des fonctionnaires que par des particuliers.

Au Transvaal

Krüger et le Tzar

L'agence diplomatique du Transvaal a entamé des pourparlers avec le comte Lamsdorff, au sujet du désir qu'aurait M. Krüger de rencontrer le Tzar à Compiègne.

Le correspondant du *Daily News* à Berlin annonce que, d'après des avis de La Haye, le docteur Leyds avait reçu avis du comte Lamsdorff que le Tzar recevrait M. Krüger à Compiègne. Cette nouvelle, toutefois, demande confirmation.

Le Règlement des Indemnités

La Commission nommée pour régler les indemnités réclamées par les étrangers expulsés de l'Afrique du Sud a terminé l'examen préliminaire des réclamations qui lui ont été soumises, à l'exception de celle d'un Français qui viendra devant elle dans la première semaine de septembre. Il y a en tout 1,638 réclamations pour une somme dépassant 1,100,000 livres sterling et ainsi réparties.

Autriche-Hongrie. — 112 réclamations, 433,000 livres sterling.

Belgique. — 6 réclamations, 6,000 livres sterling.

Danemark. — 3 réclamations, 900 livres sterling.

France. — Une réclamation, 20,000 livres sterling.

Allemagne. — 199 réclamations, 245,324 livres sterling.

Hollande. — 1.139 réclamations, 706 355 livres sterling.

Russie. — 36 réclamations, 54,000 livres sterling.

Italie. — 113 réclamations, 40,000 livres sterling.

Espagne. — 2 réclamations, 520 livres sterling.

Suède et Norvège. — 8 réclamations, 4,000 livres sterling.

Suisse. — 5 réclamations, 750 livres sterling.

Etats-Unis. — 14 réclamations, 27,000 livres sterling.

INFORMATIONS

Interpellations

M. Poulain, député des Ardennes, vient d'adresser à M. Waldeck-Rousseau, la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil, j'ai l'honneur de vous informer que, dès la rentrée des Chambres, j'interpellerai le Gouvernement sur le chômage qui sévit dans l'industrie et frappe un grand nombre de travailleurs, et sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour parer à cette calamité publique. »

» Veuillez agréer, etc.

» POULAIN, député des Ardennes. »

M. Edouard Drumont a écrit au président du Conseil, pour l'informer de son intention de l'interpeller sur les actes d'arbitraire commis par M. Rostaing, préfet d'Alger. M. Rostaing aurait interdit successivement deux conférences qui devaient être données par M. Lionne, adjoint au maire d'Alger.

Les Budgets

Voici le chiffre total des budgets votés depuis 14 ans, non compris les crédits supplémentaires :

| | |
|-----------|-------------------|
| 1888..... | 3.085.000.000 fr. |
| 1889..... | 3.099.000.000 fr. |
| 1890..... | 3.184.000.000 fr. |
| 1891..... | 3.288.000.000 fr. |
| 1892..... | 3.343.000.000 fr. |
| 1893..... | 3.211.000.000 fr. |
| 1894..... | 3.388.000.000 fr. |
| 1895..... | 3.356.000.000 fr. |
| 1896..... | 3.400.000.000 fr. |
| 1897..... | 3.484.000.000 fr. |
| 1898..... | 3.572.000.000 fr. |
| 1899..... | 3.477.000.000 fr. |
| 1900..... | 3.544.000.000 fr. |
| 1901..... | 3.597.000.000 fr. |

De ce tableau, il résulte que, depuis 1888, le budget a augmenté de plus d'un demi-milliard, 512 millions en chiffres ronds.

Et dire qu'il ne fait que s'accroître et s'arrondir ! oh contribuables !

Conflit Franco-Turc

Interview de M. Constans

Le correspondant du *Daily Mail* à Vienne a interviewé dans l'Express-Orient M. Constans, qui lui a déclaré qu'il ne resterait à Paris que deux jours pour conférer avec M. Delcassé.

M. Constans a dit que jusqu'à la dernière minute le sultan avait essayé de tergiverser. La question, a-t-il ajouté, est actuellement entre les mains du gouvernement et ne peut

être résolue que conformément aux vues de celui-ci.

L'ambassadeur estime que toute attitude autre qu'une attitude inexorable serait néfaste pour les négociations que les puissances pourraient engager à l'avenir avec la Porte.

Malgré les dires de M. Constans, on croit que le ministre des affaires étrangères prendra des mesures qui satisferont les intérêts français.

Car il est à l'heure actuelle certain que M. Constans n'a créé ce conflit que dans un but d'intérêt personnel.

Un Cep de Vigne phénoménal

Un record spécial semble devoir être acquis cette année à un cep de vigne dépendant du vignoble de Louchy-Montfand, près de Saint-Pourçain (Allier). Ce cep couvre une surface de 58 mètres carrés et porte exactement sept cent soixante-quatorze grappes de raisin d'une magnifique venue. Il fait l'admiration de tous les connaisseurs.

A Domerat, on signale également l'existence d'un cep portant cinq cent quatre-vingt-quatorze grappes, ce qui est déjà fort respectable.

Extraordinaire accident

Hier matin, à Paris, on amenait au commissariat du quartier de l'Europe, dont les bureaux sont installés rue de Moscou, 24, au premier étage, un individu accusé de vol. A peine au commissariat, le voleur entra dans une fureur épouvantable ; les gardiens de la paix chargés de le surveiller voulurent intervenir, mais il les accueillit par une véritable avalanche de coups de pied et de poing, puis bondissant brusquement au-dessus de la barre d'appui de la fenêtre, laissée entr'ouverte, il sauta dans la rue.

Cette scène n'avait point duré deux minutes. Quand les inspecteurs et les agents descendirent rue de Moscou, ils trouvèrent étendue sur le trottoir, dans une mare de sang et ne donnant plus signe de vie, une pauvre vieille femme de soixante-dix ans, que l'on porta en hâte à la pharmacie, où, malgré les soins qu'on lui prodigua, elle ne put revenir à elle. Cette infortunée, une veuve Marie Langlois, balayeuse de la Ville de Paris, se trouvait juste sous la fenêtre au moment où le malfaiteur s'était échappé. Celui-ci, dans sa chute, était venu s'abattre à califourchon sur l'échine de la pauvre. Le voleur, lui, ne s'étant fait aucun mal, avait continué sa course ; mais il ne tarda pas à être rejoint et ramené au commissariat. Quant à la pauvre balayeuse, qui a la colonne vertébrale brisée au-dessous de la nuque, c'est dans un état absolument désespéré qu'elle a été transportée à l'hôpital.

CHRONIQUE LOCALE

Elections au Conseil d'arrondissement

Demain ont lieu à Gourdon et à Montcuq une élection au Conseil d'arrondissement.

A Gourdon, c'est M. Vilard, maire de Souilhaguet ; à Montcuq, c'est M. Bénays, adjoint au maire, qui sollicitent les suffrages des électeurs.

M. Bénays est seul candidat à Montcuq, son succès ne fait aucun doute.

M. Vilard a, dit-on, un concurrent teinté de mélinisme et de nationalisme, ancien conseiller municipal de Gourdon.

M. Vilard est trop connu, trop estimé

dans l'arrondissement de Gourdon, pour que son adversaire puisse avoir la moindre chance de succès.

M. Vilard est un ferme républicain, les Gourdonnais ne peuvent donc voter que pour lui.

Demain soir la République remportera un nouveau triomphe.

CAHORS

Légion d'honneur

Par décret du Président de la République en date du 23 août, M. Roudouly, Adrien-Michel-Paul, médecin-major de 2^e classe de l'armée territoriale, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Cahors, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Médailles militaires

Par décret du président de la République en date du 23 août, la médaille militaire a été conférée aux gendarmes de la 17^e légion bis, Valès Pierre, 26 ans de services, 1 blessure, 1 citation; Landes Pierre, gendarme, 27 ans de services.

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène s'est réuni ce soir samedi, dans une des salles de la préfecture, et a statué sur les affaires suivantes :

1^o Commune de St-Martin-Labouval. — Translation du cimetière. Adopté.

2^o Commune de Fontanes. — Translation du cimetière. Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 1901

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures 1/2. M. le Maire préside.

Sont présents: MM. Costes, Rouff, Parazines, Roux, Fournié, Brunies, Combelles, Périé, Vincens, Vinel, Besse, Séguy, Clary, Lacroix, Cayla.

M. Rouff est nommé secrétaire pour la session d'août.

M. Brassaud, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Séguy fait observer qu'il y a plus de 2 ans que les desservants de Saint-Urcisse et de Cabessut demandent une allocation pour frais de logement.

M. le Maire répond que le rapporteur de cette question étant absent, on attendrait à la prochaine séance pour présenter la question au Conseil.

On procède à la nomination des Commissions.

Les Commissions des finances, des travaux publics et de l'enseignement sont maintenues telles qu'elles existent.

M. Brunies remplace aux travaux publics M. Delfour, décédé.

M. le Maire donne connaissance au Conseil des dépenses imprévues depuis le 11 mai 1901.

Ces dépenses s'élevant à 396 fr. 65 sont adoptées.

MM. Delpech et Soulié sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la confection des listes des électeurs consulaires.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes comme soutiens de famille des nommés Ballet, soldat au 15^e de ligne, et Berger, soldat à Toulouse.

Avis favorable est donné aux demandes de bourse pour l'école de Cluny en faveur des jeunes Pasquier et Macabian.

Egalement avis favorable est donné aux demandes de bourse pour l'école de Saint-Cyr en faveur des jeunes Bouzou et Rouloin.

M. le maire donne connaissance au conseil d'une lettre du ministre des Beaux-Arts relative aux réparations à faire à la tour du pape Jean XXII, s'élevant à la somme de 5.500 fr. L'Etat contribuera à la dépense pour la somme de 1.002 francs.

Renvoyé à la commission des finances.

Renvoyée également à la commission des finances, une demande de la Société des Etudes du Lot relative au dégagement de la Barbacane.

L'abonnement aux octrois des fabricants de limonades gazeuses reçoit avis favorable. Cet abonnement s'élève à la somme de 500 francs.

Renvoyée à la Commission des finances, une demande de continuation de bourse à l'Institut industriel de Lille, en faveur de M. Bourdiol jeune.

Une indemnité de 450 francs est votée en faveur de Mlle Marie Bousquet institutrice à Saint-Cirice.

Renvoyée à la Commission des finances une demande de subvention de M. Henri de la Vaulx en faveur de son entreprise de la traversée de la Méditerranée en ballon.

Le directeur de la Compagnie d'Orléans informe le Conseil municipal que le vœu émis par ce dernier, relatif à l'augmentation du personnel de la grande vitesse a été pris en considération.

Un avis favorable est donné à la demande de bourse formulée par Mme Veuve Jubin en

faveur de son fils, étudiant de médecine navale, à Bordeaux.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre du ministre de l'instruction publique demandant que le Conseil municipal délibère sur le décompte de la part contributive de l'Etat dans la construction du Collège de filles.

Ce décompte s'élèverait à 110.000 francs. Renvoyé à la Commission des finances.

M. Périé, au nom de la Commission des finances, propose d'accorder une bourse de 1.200 francs pour frais d'études à l'Institut industriel de Lille, en faveur du jeune Valet.

Egalement une subvention de 1200 francs est accordée au jeune Lacoste pour suivre les cours de déclamation au Conservatoire de Paris.

Une somme de 100 francs est votée pour souscription au monument Gambetta à Bordeaux.

M. Fournié, au nom de la Commission des finances, présente le compte-rendu de l'examen du compte de gestion (année 1900), de l'hôpital hospice de Cahors.

Le compte de gestion comprend :
La gestion de 1900 (2^e partie) ;
« « « 1901 (1^{re} partie).

Les recettes diverses s'élèvent à la somme de 273.257.43
Les dépenses à 221.693.01
D'où un excédent de recettes de 51.564.42

Le même rapporteur soumet au Conseil le compte-rendu de l'examen du budget supplémentaire 1901, pour le même hôpital-hospice de Cahors.

Les recettes s'élèvent à 185.048.31
Les dépenses » » 182.698.86
D'où un excédent de recettes de 2.349.45

Il faut déduire pour non valeurs portées en recettes 2.339.69
D'où un excédent réel de recettes de 9.76

Le même rapporteur, donne connaissance du compte-rendu du résultat de l'examen du compte de gestion de l'Assistance médicale de Cahors. (année 1901).

Cet exercice comprend la gestion 1900 (2^e partie).

La gestion 1901 (1^{re} partie).
Les recettes s'élèvent à 10.387.93
Les dépenses » » 8.646.77

D'où un excédent de recettes de 1.741.16
Il convient d'ajouter pour mémoire.
Un excédent de 1899 de 4.44 »

Soit un total réel de recettes de 1.745.60

Le budget supplémentaire pour le même service pour 1901.

Les recettes et les dépenses de ce budget supplémentaire s'élèvent à la somme de 2059 50

Au nom de la même commission, le Conseil vote une somme de 100 fr. à titre de secours, à la veuve Nayrac, dont le mari est resté au service de la ville pendant 27 ans.

Mère d'une fillette de onze ans, la veuve Nayrac presque sans ressources, est digne d'intérêt.

Au nom de la Commission des finances, M. Fournié, rapporteur, communique au Conseil le compte-rendu du compte administratif de la commune de Cahors pendant l'année 1900.

1^o Les recettes ordin. s'élèvent à 353.515.30
» extraord. » 52.255.31
» supplém. » 160.626.95

Soit un total de 566.397.56

Non compris les restes à recouvrer qui s'élèvent à :

1^o Pour les recettes ordinaires... 1.344.50

2^o » » supplémentaires 17.700.74

Soit un total de 19.045.24

qui sera reporté au budget supplémentaire.

2^o Les dépenses s'élèvent à :

1^o Recettes ordinaires..... 307.596.45

2^o » extraordinaires.... 45.070.40

3^o » supplémentaires... 51.744.53

Soit un total de 404.411.38

Non compris les restes à payer s'élevant à 142.628 qui seront reportés à l'exercice de 1901.

Les recettes s'élèvent à 566.397.56

Les dépenses » » 404.411.38

Il en résulte un excédent de recettes de 161.986.18 à reporter au budget supplémentaire de 1901.

M. Séguy donne connaissance du compte de gestion de 1900, de l'orphelinat d'Arnis :

Recettes : 2,901

Dépenses : 2,852

Excédent de recettes : 49

Adopté.

Le budget supplémentaire de 1901 s'équilibre. — Adopté.

Avis favorable est donné au budget du bureau de bienfaisance de Cahors.

M. Séguy prie M. le Maire de vouloir bien faire droit à la demande des habitants de la section de Bégous qui se plaignent depuis deux ans du mauvais état du réservoir communal.

M. le Maire promet que satisfaction sera donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

A l'issue de la séance publique, le Conseil s'est réuni en comité secret, pour dresser la liste des indigents.

Ferme-Ecole du Montat

Le jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 16 sep-

tembre prochain, à huit heures du matin, à la ferme-école du Montat, dirigée par M. Dufour, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission de seize nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1901, dans cet établissement.

Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire du maire de leur commune, avant le 10 septembre 1901, terme de rigueur :

1^o La demande écrite par le candidat sur papier timbré ;

2^o Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de seize ans au moins) ;

3^o un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une honnête famille et n'a jamais lui-même subi de condamnations ;

4^o Un certificat de l'instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent se rendront, sans autre avis, devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article premier du présent arrêté.

Les candidats, seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaires pour connaître leur aptitude aux travaux agricoles tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

Syndicat des travailleurs de terre, vigneron et carriers

Les ouvriers travailleurs de terre, vignerons et carriers de la ville de Cahors sont priés de se réunir demain dimanche à deux heures du soir, dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Présence urgente.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 AOUT ET 1^{er} SEPTEMBRE 1901

Allegro Militaire Schrammel.
Les diamants de la Cour. Ouv^{ro} Auber.
Les pantins de Violette, f^e Adam.
España, Valse. Chabrier.
Haydée, f^e Auber.
Polka des Clowns Allier.

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 31 août 1901

Naissance

Terret Léopold-Eugène, à Cavaniers.

Décès

Muzat Rose, Vve Bédoué, s. p., 78 ans, rue Fondue-Haute, 33.

David Paul, cultivateur, 75 ans, rue Galiot-de-Genouillac, 16.

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — Au correspondant de « La Croix » à Concots.

Aujourd'hui seulement votre entrefilet, paru dans La Croix de dimanche dernier, me tombe sous les yeux grâce à l'obligeance d'un voisin. Vous m'excuserez donc du retard que j'ai mis à relever vos erreurs.

« Des goûts et des couleurs on ne doit pas discuter », je le sais. Vous êtes donc parfaitement libre de préférer la morale jésuitique à celle qu'enseignent nos maîtres laïques; de trouver supérieure la distribution des prix de l'école des sœurs. On vous laissera même dire que vous êtes calé sur les règlements scolaires. Mais ce que je ne puis vous laisser passer, ce sont vos allégations à l'égard de personnalités.

Ainsi, vous altérez la vérité en disant que parmi les conseillers municipaux présents à la distribution de l'école laïque, il y en avait plusieurs qui avaient leurs filles chez les sœurs, puisque des huit qui s'y trouvaient, un seul a une fille en âge de fréquenter l'école, et que la dite enfant se trouve chez les institutrices laïques.

Vous altérez encore la vérité lorsque vous écrivez : « La fête s'est terminée par un cri spontané de toutes les poitrines: Vivent les sœurs ! » Vous savez très bien que M. le curé fut le seul à clamer ce vivat comme péroraison de son éloquent discours, et que sa voix resta sans écho.

Mais le plus fort, c'est qu'après avoir remercié les cinq conseillers qui avaient accepté l'invitation de l'homme au cœur sacerdo-

tal, vous essayez d'insinuer, de façon bien maladroite, que M. le maire et M. l'instituteur ont été les seuls à dédaigner la dite invitation. C'est réellement trop d'honneur pour ces deux Messieurs; les autres absents réclament leur part. Donnez donc la liste entière; on s'y trouvera en bonne et nombreuse compagnie.

Un vrai père de famille.

CONCOTS. — Le concours annuel du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy sera tenu à Concots, demain dimanche, premier septembre.

La somme de 800 fr. sera distribuée en plusieurs primes aux propriétaires des meilleurs animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot, savoir :

8 prix pour les agneaux mâles, 8 pour les agnelles (lots de 5 têtes), 8 pour les antenais mâles, 8 pour les antenaises (lots de 5 têtes). 8 pour les béliers de 2 à 4 ans faits et 8 pour les brebis de 2 à 4 ans.

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront en outre décernées, au nom de M. le Ministre de l'Agriculture, aux deux meilleurs lots exposés.

Ces encouragements sont spécialement réservés aux éleveurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint-Géry.

A midi un banquet aura lieu.

CATUS. — Concours. — Un grand concours d'exploitation agricole et d'animaux reproducteurs est ouvert à Catus par le comité du canton.

Une subvention de 200 fr. a été accordée par M. le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République, et une allocation de 200 fr. par le conseil général au nom du département.

Les inscriptions seront reçues par M. Soulié vétérinaire, jusqu'au 31 août pour le concours d'exploitation, et jusqu'au 20 octobre pour le concours des animaux. Ce dernier se tiendra à Catus place de l'Eglise, le 22 octobre prochain, à onze heures du matin.

I. Concours d'exploitation Vignes greffées (50 ares au minimum) : 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix 15 fr.; 4^e prix 10 fr.; 5^e prix 8 fr.

Etables : 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix 15 fr.; 3^e prix 10 fr.

Truffière (plantation au moins de 10 ares). 1^o au dessus de 50 ares : 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 15 fr.; 3^e prix 10 fr.; — au-dessous de 50 ares : 1^{er} prix 12 fr.; 2^e prix 8 fr.

Fosses à fumier : 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 15 fr.

II. Concours d'animaux reproducteurs. — Béliers : 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix 10 fr.; 3^e prix 4 fr.

Brebis (lots de trois têtes) première catégorie, 6 dents de lait; 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 10 fr. — Deuxième catégorie, deux dents de lait : 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 15 fr.

Agneaux écourtés et châtrés : 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.

Truies pleines ou suitées, première catégorie (pleines) : 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix 10 fr. — Deuxième catégorie (nourrices) : 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 15 fr.

Verrats : 1^{er} prix 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu à l'hôtel de ville de Catus, le dimanche 28 octobre, à deux heures de l'après-midi.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident grave. — Mercredi, M. Daymon, âgé de 80 ans, propriétaire rue du Faubourg-d'Anjou, revenait de Car-dailiac en voiture.

Au moment où il dételait, le cheval, agacé par les mouches, fit un écart, et serra violemment son conducteur contre la muraille de l'écurie. Daymon a reçu des contusions graves sur diverses parties du corps et a eu le bras fracturé. Le docteur Sirieys, appelé, lui a donné des soins. L'état de ce vieillard in-pire de vives inquiétudes.

CAJARC. — Phénomène. — Un propriétaire des environs a amené chez M. Bessodés, boucher, un veau qui venait de naître et était possesseur de deux têtes montées sur un même cou, parfaitement conformées, mais l'une légèrement plus petite que l'autre. Comme l'arrière de l'animal était mal conformé, celui-ci n'a vécu que peu de temps. La gorge de chaque tête aboutit à un orso-

phage et un estomac uniques. Ce n'est donc pas un animal composé de deux têtes soudées l'une à l'autre. La colonne vertébrale est également unique.

M. Bessodés a dépeint le phénomène de sa peau et a conservé les deux têtes : il va faire empailler l'animal.

— **Conseil municipal.** — Le conseil municipal est convoqué pour demain dimanche 1^{er} septembre, à huit heures et demie du matin, pour tenir sa session ordinaire du mois d'août, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Chemins vicinaux : création de ressources pour l'année 1902. — Une demande d'alignement faite par le sieur Antoine Sol, demeurant à Gaillac, section de Cajarc, chemin de grande communication numéro 19. — Une demande de déclassement du chemin vicinal ordinaire numéro 6 comprise entre le chemin vicinal numéro 8 et Verbois. — Un projet de reconnaissance du chemin rural qui part du boulevard de Cajarc à l'usine du meulin des phosphates. — Crédit foncier de France : emprunt scolaire : remboursement anticipé de la part de l'Etat au Crédit foncier.

VILLACABRAS
La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Election d'un conseiller d'arrondissement.* — M. François Vilard maire de Souillaguet, candidat républicain radical à l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Pons, élu conseiller général, adresse aux électeurs du canton de Gourdon la profession de foi suivante :

Chers concitoyens et amis,
Le 1^{er} septembre, vous êtes appelés à élire un conseiller d'arrondissement. Sollicité par un grand nombre d'amis politiques de poser ma candidature à ce siège, je n'ai pas cru devoir me dérober à leurs instances. Ils ont pensé que je pourrais servir les intérêts du canton peut-être plus utilement qu'un autre et que je devais vous demander si vous partagez leur croyance; voilà pourquoi, si vous estimez que je suis digne de votre confiance, vous me donnerez vos libres suffrages.

Ayant toujours vécu au milieu de vous, parcourant depuis trente ans toutes les communes du canton, le plus grand nombre d'entre vous me connaissent. Ils savent que, républicain convaincu dès la première heure, j'ai toujours accordé mon vote et soutenu de ma modeste influence tous ceux qui ont eu à cœur de fonder d'abord la République sur les régimes déchus, et ensuite de faire de ce gouvernement républicain une véritable démocratie qui accorderait à tous, par des réformes indispensables, la somme de bonheur à laquelle chacun de nous a droit.

J'ai toujours soutenu notre regretté sénateur M. de Verninac, et M. Cocula, dont je continuerai à suivre la politique.

N'estimez-vous pas comme moi, chers concitoyens que les charges pesant sur nous tous et principalement sur l'agriculture, sont trop lourdes et qu'on doit les supprimer en partie par l'établissement d'un impôt sur le revenu,

c'est-à-dire sur les fortunés qui détiennent les capitaux ?

Je crois, en second lieu, que le service militaire doit être réduit à deux ans et que les diverses périodes d'instruction militaire de vingt-huit et treize jours doivent être supprimées.

Je formerai, en outre, le vœu que le gouvernement de la République crée une caisse de retraites pour tous ceux qu'un trop rude labeur a mis dans l'impossibilité de gagner leur pain dans leurs vieux jours.

Et enfin, l'organisation d'un crédit agricole, dont on a déjà souvent parlé, mais que l'on n'a pas encore créé, rendrait, j'en suis sûr, de très grands services à tous.

Je veux une République équitable, et je désire que tous ceux qui la représentent s'attachent à se faire aimer et non à se faire craindre.

Ainsi donc, chers concitoyens, si mes sentiments et mes convictions sont les vôtres, si vous estimez que les intérêts du canton ne seront pas en souffrance entre mes mains, et si vous voulez encore une fois faire triompher la République des réformes sur mon nom, vous m'accorderez vos suffrages.

Tel vous m'avez connu comme homme d'affaire, tel vous me trouverez comme conseiller d'arrondissement si vous me faites l'honneur de m'élire.

Vive la République !

François VILARD,
Expert-géomètre, maire de Souillaguet, délégué cantonal, chevalier du Mérite agricole.

CAZILLAC. — *Elections.* — Dimanche dernier, les électeurs de la commune de Cazillac étaient appelés à élire un conseiller municipal en remplacement de M. Charles de Verninac.

M. Louis-Jean Malvy, docteur en droit, conseiller général du canton de Vayrac, a été élu par 253 voix sur 285 votants.

Nous applaudissons au succès du jeune conseiller général dont nous avons pu apprécier le ferme républicanisme lors de la dernière session du conseil général.

Le parti républicain à Vayrac et à Cazillac y gagne un solide et intelligent défenseur.

MIERS. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique, le dimanche, 8 septembre à 3 heures du soir, dans la salle de la mairie de Miers.

Sujet de la Conférence :
Institutions auxiliaires de l'agriculture.

SALVIAC. — *Obsèques de M. Daffas.* — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Daffas, maire et conseiller général du canton. Dès huit heures, arrive de tous les villages une foule compacte. Bientôt ce n'est qu'une file ininterrompue de voitures menant les délégués des communes et des cantons voisins. A neuf heures et demie le cortège se met en marche. Le cercueil est précédé de quatre draps mortuaires, dont les cordons sont tenus par le représentant de M. le préfet, M. le sous-préfet de Gourdon ; M. Pauliac, sénateur et président du conseil général ; M. Pons et M. Cangardel conseillers généraux ; M. Pécout, conseiller

d'arrondissement de Salviac ; M. Firmin Costes, adjoint, et MM. Malbec, Besse et J. Costes, conseillers municipaux ; MM. les docteurs Fontaille, Ferrière, Lauvinière et M. Sourdès, doyen des maires du canton ; M. Verille, représentant le canton de Cazals, et, enfin, MM. Simon, Alary, Bourgeois et Lalo, amis particuliers du regretté docteur. Derrière sont portées les couronnes, parmi lesquelles on remarque particulièrement celle offerte par les pauvres de la commune de Salviac, par la gendarmerie, par les communes de Dégagnac et de Laverantière, par le conseil municipal, la société de secours mutuels, par des amis particuliers, etc.

Le deuil est conduit par M. le docteur Calmeille, MM. Jean et Étienne Daffas, neveu et cousin du défunt. Viennent ensuite les délégués du conseil général, le conseil municipal en entier, les maires et les délégués des communes ; la société de secours mutuels, avec sa bannière en deuil, etc.

Sur le parcours du cimetière, avec les reverberes allumés et recouverts de crêpe, le roulement funèbre des tambours, le bruit des sanglots étouffés, le spectacle est imposant la douleur étreint tous les cœurs.

Au cimetière, avant de descendre le cercueil dans le caveau de la famille, M. le sous-préfet de Gourdon, au nom de l'administration départementale, vient saluer une dernière fois le vieux et intègre républicain qu'était Daffas, M. Pauliac dit ce qu'était le conseiller général, travaillant sans bruit et défendant avec succès les intérêts du canton. M. le docteur Ferrière, au nom des médecins de la région, retrace la vie de travail de M. Daffas qui, sans compter, à toutes les heures de la nuit et du jour, se rendait au chevet des malades.

L'adjoint, M. Firmin Costes, au nom du conseil municipal, a adressé le dernier adieu à celui qui administrait la commune avec une bonté et un désintéressement sans bornes, et, enfin, M. Louis Costes, au nom de la population et particulièrement des pauvres, en termes émus, qu'interrompaient les sanglots de tous les assistants, verse un dernier pleur de regret, adresse une dernière parole d'adieu à cet ami des pauvres. La cérémonie a pris fin à onze heures.

A nouveau, en cette pénible circonstance nous adressons à la famille du regretté disparu, au ferme républicain, M. Daffas, l'expression de nos sincères et profondes condoléances.

BULLETIN FINANCIER

La réponse des primes s'est faite aux plus hauts cours, dans ces conditions la plupart des primes se trouvent levées, il y a eu des rachats provenant des vendeurs de primes à découvert et en conséquence nous avons à constater une certaine hausse sur les valeurs sur lesquelles les opérations conditionnelles avaient été les plus importantes.

Le 3 0/0 a passé de 101,60 à 101,80, le 3 1/2 0/0 clôture à 101,80 en hausse de 20 c., l'amortissable cote 99,80.

La Banque de France est à 3705.
Le Crédit Foncier se traite à 670, le Comptoir National d'Escompte est ferme à 583, le Crédit Lyonnais est demandé à 1040 et la Société Générale à 616.

Parmi nos Chemins, le Lyon clôture à 1672, le Nord à 2138 et l'Orléans à 1679.

Le Suez finit à 3740.

L'Extérieure clôture à 71,40, l'Italien à 98,60 et le Portugais à 28,02.

Le Serbe 4 0/0 Unifié a des demandes suivies à 68,05.

Le Turc D à 25,05 et la Banque Ottomane à 528 n'ont pas varié.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné
à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intenses, constituée pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Exposition de l'enfance, Paris, 1901, Grand Prix. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché.
Echantillon gratuit sur demande.

CAFÉ DU MIDI

Monsieur Charles TREILLIS, ex-premier garçon du Grand Café de la Promenade, a l'honneur de prévenir le public qu'il s'est rendu acquéreur du

CAFÉ DU MIDI

Boulevard Gambetta, à Cahors.

Messieurs les Consommateurs sont assurés de trouver dans cet établissement des consommations de tout premier ordre, des liqueurs de marques et un service irréprochable.

M. Guitard, loueur de voitures, 11, rue St-André, à Cahors, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son fils Louis.

MARCHÉS

La Villette

| ESPÈCES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS. | PRIX EXTRÊMES. |
|----------------------|---------|---------|----------------|
| Bœufs. | 2365 | 2145 | 0.52 à 0.90 |
| Vaches. | 857 | 757 | 0.46 à 0.88 |
| Taureaux. | 186 | 156 | 0.45 à 0.68 |
| Veaux. | 1955 | 1375 | 0.60 à 1.08 |
| Moutons. | 17801 | 15000 | 0.64 à 1.02 |
| Porcs. | 4037 | 4037 | 0.80 à 1.06 |

Bordeaux

| ESPÈCES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS. | PRIX EXTRÊMES. |
|----------------------|---------|---------|----------------|
| Bœufs. | 171 | 131 | 63 à 77 |
| Vaches. | 29 | 27 | 45 à 63 |
| Moutons. | 649 | 617 | 75 à 87 |
| Porcs. | 1072 | 995 | 51 à 59 |

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIX

SEUL AU MONDE

Bien qu'il ne fût pas possible de rien discerner à cinq pas devant soi, Cecil se décida à rebrousser chemin. Retournant lentement, il s'en alla chercher le compagnon que la mort ou un accident fatal avait seul pu éloigner de ses côtés. Aucune trace ni aucun bruit ne guidaient ses pas ; néanmoins il continuait à marcher, s'éloignant toujours davantage de son cheval, au risque de retomber entre les mains des persécuteurs. Encore une fois il cria de toute la force de ses poumons, mais l'écho de sa propre voix répondit seul du fond du désert, tandis que son cœur cessa de battre, sous le coup de cette angoisse glaciale qu'éprouve un naufragé qui va se noyer devant une falaise inabordable, et dont le cri de détresse n'éveille aucune voix humaine sur l'immense surface des vagues.

Enfin, désespérant de retrouver son camarade, Cecil allait renoncer à ses recherches, lorsque tout à coup son regard fut frappé par une masse noire dont les contours se dessi-

naient dans l'ombre. C'était un cheval debout, près du corps inanimé de son cavalier.

Un instant après, Cecil se penchait sur son camarade.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il ; tu es donc blessé ? Il ne distinguait devant lui qu'une masse informe et inerte ; mais la voix qu'il entendit répondait avec cet accent de dévouement fidèle et de souci respectueux que Cecil connaissait si bien et qui en ce moment encore n'exprimait d'autre crainte que pour son maître.

— Quand vous êtes-vous aperçu de ma disparition, monsieur ? J'espérais que vous ne feriez pas attention à moi. J'ai résisté aussi longtemps que possible, et, lorsque je me suis senti à bout de force, je croyais que l'obscurité vous empêcherait de voir que j'étais blessé.

— Blessé ? Pas grièvement, j'espère ?
— Juste ce qu'il faut pour finir un homme. Mon Dieu ! qu'importe ? Mais je vous prie, éloignez-vous, monsieur Cecil ; sauvez-vous et ne vous occupez pas de moi.

— Où es-tu blessé ? Et quand ? Bon Dieu, je ne songeais pas...

Cecil s'approcha tout près, essayant en vain d'examiner les traits de son camarade, sur lesquels il devinait instinctivement l'empreinte de l'agonie.

— Je pensais que vous ne vous apercevriez de rien, monsieur. Je voulais rester en arrière et mourir en paix. Vous voyez, monsieur, j'ai attrapé ça ici dans les reins. Le fer de la lance est encore dans la blessure. Je ne l'ai pas retiré pour empêcher le sang de

couler, espérant me tenir debout jusqu'au matin. Mais j'ai fini par manquer de force. Je me suis trouvé mal et j'allais perdre connaissance. Je savais bien que c'était la mort. C'est pourquoi je me suis laissé tomber, tant que je me sentais assez de force pour arrêter le cheval et pour glisser de la selle en silence. J'étais content de voir que vous ne vous doutiez de rien.

Sa voix fut coupée par un brusque accès de râle. Il n'avait eu d'autre pensée que celle de se coucher sur le sol et de mourir inaperçu, afin que son maître pût se sauver.

Cecil accueillit avec un gros soupir ce récit touchant de simplicité. Il ne se faisait plus d'illusion sur le sort de Rake. Il comprit que cet homme était perdu pour lui, que c'était là l'unique récompense que la cruelle Afrique avait réservée à ce dévouement dépassant la fidélité d'une femme aimante ; que ces angoisses de l'agonie étaient le seul paiement accordé par la destinée à cette loyauté qui n'avait compté aucune fatigue ni aucun danger et qui avait affronté jusqu'aux tristesses de l'exil tant qu'il s'agissait de les endurer au service de son maître.

— Ne vous affligez pas sur moi, monsieur, murmura Rake ; avec un faible effort pour redresser la tête afin de voir une dernière fois les traits de Cecil. Ça devait bien arriver un jour ou l'autre. Je n'ai plus qu'un désir : vous savoir sauvé. Quittez-moi donc, monsieur Cecil ; pour l'amour de Dieu, quittez-moi et sauvez-vous.

— Mon Dieu ! N'y a-t-il donc aucun se-

cours ?

— Ne vous tourmentez pas, monsieur ; ce n'est pas la peine.

Puis, après un moment de réflexion il reprit :

— Je ne vous ai jamais laissé toucher ma main, monsieur ; mais si vous me vouliez permettre de serrer la vôtre — tant que je vous peux voir...

Les mains des deux compagnons d'exil se serraient dans une longue étreinte.

Les services dévoués d'une vie entière et la gratitude tacite d'une autre parlaient mieux que toutes les paroles dans cet adieu suprême.

Une lumière, dont l'origine n'était point dans le ciel obscurci par la tempête, éclairait pour un instant les traits du moribond.

A ce moment, la fureur du vent semblait s'apaiser. Rake, dont les paupières tombaient alourdies sur les yeux à demi-éteints, tourna un dernier regard vers son maître, en murmurant :

— Voudriez-vous me dire maintenant... Je ne vous ai jamais questionné — et, certes, je ne l'aurais pas fait dans une autre circonstance — mais, en ce moment suprême, j'aimerais à connaître la vérité ; vous n'avez jamais commis la faute dont on vous accuse ?

— Non, Dieu m'en est témoin.

De nouveau, les yeux mourants de Rake s'allumaient d'un éclair de joie ressemblant à un rayon de soleil.

— Je le savais, je le savais ! ce n'était...

(A suivre)

LE
PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

VIII

La sensation la plus vive et la plus douce pour une femme bien douée, c'est de savoir qu'elle répand le bonheur et la joie autour d'elle, Geneviève l'éprouvait, cette sensation délicate. Sa présence avait fait connaître à son oncle un bonheur ignoré. Elle avait réchauffé cet intérieur privé des joies du cœur; elle avait communiqué la vie aux objets extérieurs eux-mêmes. Le petit parloir du presbytère, toujours si froidement silencieux, s'était animé.

On y trouvait peut-être moins de rectitude dans l'arrangement des meubles; mais c'était la vie et non pas le désordre qui en avait changé l'aspect. Sur la haute cheminée de pierre, auprès du grand crucifix qui la décorait, s'épanouissaient à présent des bouquets de fleurs toujours fraîches. Des livres, une braderie sur la table, indiquaient la présence d'une femme. Le bon prêtre n'était plus obligé, pour tromper sa solitude, d'aller parfois s'asseoir près de l'âtre de la cuisine, ce domaine de Marthe, où la présence de la vieille fille

créait du moins l'illusion d'un foyer, dans cette maison sans épouse et sans enfants.

Non seulement Geneviève épanouissait le cœur de son oncle, mais les amis eux-mêmes du vieil ecclésiastique, tous curés des environs, partageaient cette heureuse impression.

Geneviève était devenue l'enfant gâtée du saint troupeau. Rien n'était plus gracieux que de voir cette jeune fille présidant à table la sévère réunion de ces hommes d'église.

— Ces messieurs prêtres, disait Marthe, sont bien plus gais et plus aimables depuis que notre jeune demoiselle est ici.

Cependant Geneviève retrouvait sa santé et ses forces. L'air si pur qu'elle respirait, le calme si reposant de cet intérieur paisible, tout agissait sur elle d'une façon bienfaisante; elle en était arrivée à oublier la fatalité de sa destinée. Du cruel accident dont elle était la victime, il n'était jamais question: l'oncle de Geneviève avait compris que sa nièce désirait garder le silence sur ce malheur irréparable.

— C'est sagesse, disait le prêtre; à quoi bon s'appesantir sur les douleurs irrémédiables? La résignation ferme bien des blessures, les regrets inutiles affaiblissent le caractère et font souvent des révoltés.

Geneviève n'était pas du nombre des révoltés. Sa main d'ailleurs avait retrouvé certains mouvements; deux doigts seulement conservaient une raideur que le temps finirait par assouplir, avait dit le docteur. Depuis que l'état général de Geneviève s'était amélioré, un commencement d'embonpoint dissimulait la cicatrice, moins profonde qu'on aurait pu le

craindre.

Le curé de Saint-Amand ignorait le nom de celui dont la coupable imprudence avait causé un aussi malheureux accident; il savait seulement que c'était un ami de Charles Davillier.

Le calme de Geneviève ne tarda pas à être malheureusement troublé. Un dîner avait réuni les hôtes habituels du presbytère. A peine à table et les premières phrases échangées, l'un d'eux prenant la parole:

— Eh bien! Messieurs, vous savez la terrible nouvelle. Un grand malheur vient de frapper le corps expéditionnaire du Tonkin. Le commandant Renaud a été tué dans une sortie qu'il dirigeait contre les Pavillons-Noirs de Lui-Vinh-Phuoc, conduits, dit-on, par des Européens dont on ignore la nationalité. Le commandant, avec sa bravoure habituelle marchait en tête des troupes; il avait engagé l'artillerie à sa suite, au-delà des limites normales; assailli de trois côtés, il vit qu'une pièce privée de ses canonniers allait rester en la possession de l'ennemi. Il aida le lieutenant de vaisseau Dérrouville à l'arracher aux Pavillons-Noirs. C'est en effectuant ce travail, que le commandant a été blessé mortellement. La pièce a été sauvée, mais il n'a pas été possible de relever le corps du commandant, pas plus que de retrouver celui du lieutenant disparu. C'eût été exposer les troupes à une boucherie inutile. Voilà, messieurs, le rapport du consul de France à Haiphong tel qu'il est publié dans les journaux et que je viens de lire.

Plusieurs des prêtres présents connaissaient

la triste nouvelle, et tous éprouvaient le même sentiment d'admiration pour ces héros, braves enfants de la France, morts loin d'elle pour soutenir l'honneur de son drapeau et combattre contre la barbarie pour la cause de la civilisation.

Alors le curé de Saint-Amand se fit entendre, et d'une voix triste et solennelle:

— Vous savez, messieurs, que le lieutenant de vaisseau Dérrouville est non seulement un fils de la France, mais aussi un enfant du pays. Son berceau est là, ajouta-t-il, montrant du doigt le château qui se dessinait au loin sur la colline. — Quoique le sort de ce jeune homme ne soit pas définitivement fixé, puisque sa mort n'est pas définitivement annoncée, prions pour lui, messieurs. — Quelle douleur pour cette famille!... Je ne connais pas personnellement M. Dérrouville le père; je sais que c'est un homme de bien, fort estimé dans notre département. Que Dieu lui soit en aide!

Le repas fut court et silencieux. Avec un grand empire sur elle-même, Geneviève dissimula l'émotion qu'elle venait de ressentir; elle éprouvait cet étonnement et cette incrédule qui nous saisissent à l'annonce de la mort d'un être hier encore plein de vie!

Mais à côté de ce sentiment involontaire et presque instinctif, Geneviève éprouvait comme une douleur sourde, une souffrance qui l'étonnait elle-même.

Était-ce la conduite héroïque de l'ami de son frère qui l'impressionnait ainsi?

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date de 28 août 1901 rendu sur la poursuite d'un créancier, le nommé DAJEAN, maître bottier à Lalbenque, a été déclaré en état de faillite.

Le Tribunal a ordonné l'apposition des scellés et a désigné pour Juge-Commissaire M. Pagès l'un de ses membres, et pour syndic provisoire M. P. Sers.

Pour extrait conforme.

Le Greffier

A. POULVEREL.

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY presseur d'huile à Cahors, quai de Regourd.

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 1^{er} Septembre 1901.

V^{rs} Nacla : Chronique. — Aimée Fabrègue : Canteur des cours. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot : Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — Georges Beaume : Les Vendanges (suite). — Paul Gauthier : Balle perdue (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique. (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2318 du 31 Août 1901.

GRAVURES. — Le Voyage du Tzar en France : Au château de Compiègne (résidence du Tzar, pendant son séjour) : Façade du château donnant sur la cour d'honneur. — Façade sur le parc. — La salle des fêtes qui servira de salle à manger aux Souverains russes. — La chambre destinée au Tzar (ancienne chambre de Napoléon). — La chambre destinée à la Tsarine (ancienne chambre de l'Impératrice Eugénie). — Ce que l'on voit de la fenêtre de l'appartement destiné au Tzar; et des fenêtres de l'Impératrice.

Les ministres et les fonctionnaires russes, venus à Compiègne pour surveiller les aménagements du château : MM. Leygues, Narichkine, Pol-Neveux, etc. — Les ministres sur le pont en réparation, à Compiègne. — MM. Leygues et Delcassé déposant leurs cartes chez le maire de Compiègne. — Les ministres quittant le château.

Le Touring-Club : Portraits : Le Dr Just-Championnières, président d'honneur. — M. A. Ballif, président. — M. Max Vincent. — M. R. Duchesne. — M. de Reinach-Foussemaigne, trésorier.

Le pavillon du Touring-Club de France. — Huelgoat : Le chaos du moulin, sauvé de la destruction, par le Touring. — Le col d'Allos : un poteau indicateur du Touring, à 2.250 mètres d'altitude. — Le pont de Ramingao et le filet du Touring-Club. — Route de la Nouvelle Corniche, au-dessus de la Napoule, ouverte par le Touring dans l'Estérel (Défilé des pendus).

Paris : La réserve d'Auteuil : La statue de l'Impératrice Joséphine, par Vital. — Quelques bustes : Chevreul, Colbert, la République, Pasteur et Pigalle.

Armée : Saint-Cyr aux manœuvres : La grande halte, à Goussainville.

Sport Nautique : Le match Franco-Allemand, à Asnières : L'équipe française et l'équipe allemande.

Portraits : M. Doyen, président nautique de la Basse-Seine. — Un petit brave : Lucien Gobert. — M. Shaffer, chef des grévistes aux Etats-Unis.

Le Club-Alpin : La Meije. — Chaîne du mont Pelvoux. — Lac de l'Échada. — Porte d'Embrun, à Briançon. — Maisons de St-Veran, la commune la plus haute de France (2.009^m d'altitude). — L'Obélisque du mont Genève. — Banquet du Club-Alpin, à Notre-Dame des Neiges (2.295^m d'altitude). — Vue générale de la ville de Briançon.

Départements : Finistère : La catastrophe de Pleubian, dans laquelle a péri la famille Le Braz.

Mers : Concours de construction en sables, pour les enfants : Le petit moulin, 1^{er} prix.

Boulogne-sur-Mer : La messe pour les marins morts en mer.

Lille : La plaquette de l'« Echo du Nord ».

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Philippe Maquet; Poésie : Requête au Tzar, par Jacques Normand; Compiègne, par L. de Montarlot; Visite ministérielle, à Compiègne, par A. Borie; Le Touring-Club de France, par H. de Noussanne; Une promenade aux réserves d'Auteuil, par M. Obéric; Le congrès annuel du Club-Alpin, par J. Bourgoigne; etc.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux; Chronique des livres, par A. B. Nouvelle : Méridac, par Georges de Lys, illustration de M. Mahut.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le numéro 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblat-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la saison d'été de toutes les gares de son réseau entre elles sous la condition d'un parcours d'au moins 250 kilomètres (aller et retour compris) des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; les voyageurs ayant la faculté de s'arrêter à toutes les gares du parcours.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre, il est délivré au chef de famille, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera autorisé à voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet, mais sans arrêt en cours de route.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 juillet au 1^{er} octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date étant entendu que dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 novembre au plus tard.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31

octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet la délivrance des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou halte du réseau du Midi et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de stations de ces réseaux.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.